

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT
SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2016**

L'an **deux mille seize** et le **trente** du mois **de novembre à 18 heures**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **21 novembre 2016.**

Date d'affichage : **21 novembre 2016.**

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Armel AÏTA - Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI – Lionel VOGEL -

Absents représentés :

M. Henri COSENZA, donne pouvoir à M. François GRECO –

M. Denis MALOSSANE, donne pouvoir à Mme Martine GRECO –

M. Bernard BATIFOULIER, donne pouvoir à M. Armel AÏTA -

Secrétaire de séance : M. Francis GRAÖ –

DELIBERATION N° 2016/56 Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00

**OBJET : CONVENTION PLURIANNUELLE DE PÂTURAGE COMMUNAL AVEC
LE GAEC DALH – DEL OLMO**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une convention pluriannuelle de pâturage a été signée en 2011, pour 6 ans, avec le GAEC DALH – DEL OLMO.

Il ajoute que cette convention arrive à son terme le 31 décembre 2016.

Monsieur le Maire précise que l'Office National des Forêts (ONF) procède au renouvellement de ces concessions de pâturage pour les 6 prochaines années, soit de 2017 à 2022. Pour la forêt communale de Montagnac – Montpezat, le GAEC DALH – DEL OLMO a demandé son renouvellement.

L'ONF propose une convention pluriannuelle de pâturage, concernant la Plaine de Garagai, sur une surface totale de 79 hectares, pour une redevance annuelle de 180 euros.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la convention pluriannuelle de pâturage communal avec le GAEC DALH – DEL OLMO, pour une durée de 6 ans et pour une redevance annuelle de 180 euros, telle que présentée par Monsieur le Maire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes pièces afférentes à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO